

L'impérialisme américain à visage découvert

par **Dr. Eloi Bandia Keita**

Introduction – la fin des illusions

Ce qui se joue au Venezuela depuis plusieurs années – et qui a franchi récemment un seuil qualitatif inédit – ne relève ni d'un différend diplomatique classique, ni d'une querelle idéologique, ni même d'une simple politique de sanctions.

Il s'agit d'un **processus cohérent, assumé et documenté de mise sous tutelle d'un État souverain**, incluant la **criminalisation internationale de son président**, la **tentative permanente de délégitimation de son pouvoir**, et la **préparation ouverte de sa neutralisation politique et personnelle**.

Qu'il s'agisse de tentatives de capture, d'opérations clandestines, de primes judiciaires, de reconnaissances d'autorités parallèles ou de blocus économiques à effets humanitaires massifs, **le Venezuela est devenu le laboratoire d'un impérialisme décomplexé**.

Ce laboratoire concerne directement **l'Afrique**, et tout particulièrement **l'Alliance des États du Sahel (AES)**.

I – Un acte politique qui piétine le droit international

Aucune lecture honnête et rigoureuse du droit international public ne permet de justifier :

- la **criminalisation unilatérale d'un président en exercice reconnu par l'ONU**,
- la **tentative de capture, de neutralisation ou d'extradition forcée**,
- la **désignation d'un chef d'État comme «criminel» par une puissance étrangère**,
- **hors mandat du Conseil de sécurité**,
- **hors juridiction internationale compétente**,
- **sans agression militaire préalable établie**,
- **sans procédure contradictoire**,
- **sans respect de l'immunité souveraine**.

Il ne s'agit pas d'une zone grise juridique.

Il s'agit d'une **Violation frontale** des principes fondateurs de l'ordre international :

- souveraineté des États,
- non-ingérence,
- égalité juridique des nations,

- interdiction du recours à la force.

→ **Ce qui est en cause n'est pas Maduro en tant qu'homme. C'est la protection juridique de la fonction présidentielle dans le Sud global.**

En brisant ce tabou, l'impérialisme occidental affirme une doctrine brutale :

le droit international n'est valable que pour les faibles.

II – Le précédent vénézuélien : une doctrine, pas une exception

Le Venezuela n'est pas une anomalie.

Il s'inscrit dans une **chaîne continue de précédents** :

- Panama (Noriega),
- Yougoslavie (Milosevic),
- Irak (Saddam Hussein),
- Libye (Kadhafi),
- tentatives répétées en Syrie,
- pressions extrêmes sur l'Iran,
- et désormais, **harcèlement stratégique permanent du Venezuela.**

Le schéma est constant :

1. **Délégitimation médiatique** du dirigeant,
2. **Asphyxie économique** présentée comme «sanctions»,
3. **Reconnaissance d'une autorité parallèle**,
4. **Judiciarisation politique extraterritoriale**,
5. **Préparation ouverte de la neutralisation finale.**

→ Le message est limpide :
aucun chef d'État du Sud n'est à l'abri s'il sort du rang.

III – La fin de l'hypocrisie occidentale

Pendant des décennies, l'Occident s'est présenté comme :

- le gardien de la démocratie,
- le protecteur de l'État de droit,
- l'arbitre moral du monde.

Mais le cas vénézuélien révèle la vérité nue :

la démocratie est tolérée uniquement lorsqu'elle produit des gouvernements alignés.

Dès lors qu'un peuple :

- reprend le contrôle de ses ressources,
- mène une politique sociale autonome,
- refuse l'ordre économique néolibéral,
- diversifie ses alliances,

il devient immédiatement :

- «dictature»,

- «régime illégitime»,
- «menace régionale».

Ce vocabulaire n'est pas juridique.

Il est **colonial**.

IV – Le message stratégique adressé au sud global

L'opération vénézuélienne envoie un message sans ambiguïté :

Votre légitimité populaire ne vous protège pas.
Vos alliances ne sont pas des garanties absolues.
Votre droit souverain peut être suspendu à tout moment.

La Russie, la Chine, l'Iran ?

Des partenaires stratégiques, **pas des assurances-vie**.

La sécurité réelle ne se délègue jamais.

V – Ce que l'AES doit comprendre – et faire immédiatement

Pour l'AES, le Venezuela n'est pas un sujet lointain.

C'est **un avertissement stratégique majeur**.

1. La cohésion interne est la première ligne de défense

Un État divisé est une cible facile.

L'impérialisme ne commence jamais par les bombes :
il commence par la fragmentation interne.

- **Peuple-État-armée : une seule chaîne.**

2. La souveraineté sécuritaire doit être intégrale

- Renseignement autonome,
- Chaînes de commandement nationales,
- Protection rapprochée des institutions,
- Sécurisation physique et informationnelle des élites stratégiques.

→ **L'impérialisme frappe toujours au sommet.**

3. Multiplier les alliances sans dépendre d'aucune

La diversification diplomatique est une nécessité vitale, mais :

remplacer une tutelle par une autre n'est pas une libération.

L'AES doit penser **autonomie stratégique**, pas substitution d'hégémonie.

4. Construire une doctrine anti-ingérence AES

- Anticipation juridique coordonnée,
- Riposte diplomatique collective,
- Narratif panafricain assumé,

- Solidarité automatique entre États membres.

→ **Un État attaqué = l'AES menacée.**

VI – L'Afrique face à la réalité brute

Le Venezuela n'est pas une exception.
Il est **un test.**

Croire que l'Afrique est protégée par sa pauvreté ou son invisibilité est une illusion mortelle.
Elle est convoitée, surveillée, ciblée.

→ **L'impérialisme ne pardonne jamais l'émancipation.**

Conclusion – le serment de lucidité

L'affaire vénézuélienne enterre définitivement le mythe d'un ordre international juste et impartial.

Elle impose une seule obligation aux peuples souverains :

- **penser leur sécurité par eux-mêmes,**
- **construire leur unité de l'intérieur,**
- **et ne jamais confondre alliances et salut.**

L'AES n'a pas droit à l'innocence stratégique.

Elle n'a que deux choix :

- **la lucidité organisée,**
- **ou la soumission différée.**

L'Histoire a été prévenue.

À nous de l'être.